



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 20 janvier 2021

AVIS A LA POPULATION

No 02/21

RAPPEL - ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2021

**Jeudi 28 janvier 2021, à 20h00,
à la grande salle de la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 octobre 2020
2. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2021 du compte de résultats.
3. Discuter et voter les ventes de terrain suivantes :
 - a) Portion d'environ 124m² distraite de la parcelle No 260 sise au lieu-dit Bas de Fonet, en zone à bâtir CA, à Virginie et Frédéric Parrat
 - b) Parcelle No 693 d'environ 838m², sise au lieu-dit Bas de Fonet, en zone à bâtir CA à Isabelle et Gaëtan Pierre-Crevoisier
4. Discuter et voter la modification de la vente de terrain du 22.12.2008 à la Métafil-Lagirolle SA, soit une portion d'environ 2030m² dissouts de la parcelle No 453 et la parcelle No 447 d'environ 120m² en zone centre pour l'agrandissement de l'usine.
5. Divers et imprévus

Immédiatement après l'assemblée communale :

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 octobre 2020
2. Discuter et voter les ventes de terrain suivantes :
 - a) Portion d'environ 124m² distraite de la parcelle No 260 sise au lieu-dit Bas de Fornet, en zone à bâtir CA, à Virginie et Frédéric Parrat
 - b) Parcelle No 693 d'environ 838m², sise au lieu-dit Bas de Fornet, en zone à bâtir CA à Isabelle et Gaëtan Pierre-Crevoisier
3. Discuter et voter la modification de la vente de terrain du 22.12.2008 à la Métafil-Lagirolle SA, soit une portion d'environ 2030m² dissouts de la parcelle No 453 et la parcelle no 447 d'environ 120m² en zone centre pour l'agrandissement de l'usine.
4. Divers et imprévus

Les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés au secrétariat communal, sur le site internet « www.lajoux.ch » et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

NOMINATION D'UN VICE-MAIRE POUR L'ANNEE 2021

Nous vous informons que le Conseil communal a nommé Monsieur Bernard Gogniat en tant que Vice-maire.